

Québec, le 3 février 2017

148

Chère membre,
Cher membre,

Dans le cadre de la démarche menant au XVIIe Congrès National des 8, 9 et 10 septembre 2017 à Montréal, c'est avec plaisir que nous vous convions au congrès de la circonscription de **Jean-Lesage** qui se tiendra:

Le dimanche 12 mars 2017

Au Centre communautaire Ferland
1600, 8^e Avenue, salle : RC-03
Québec (Québec) G1J 3N5

Accueil et inscription : 8 h 30 / Assemblée : 9 h

Notre formation politique est résolument engagée sur *Le chemin des victoires*. Nous devons tout mettre en œuvre pour offrir aux Québécoises et aux Québécois un gouvernement efficace et intègre dès 2018.

Pour se faire, le Parti Québécois a besoin de vous, de vos idées et de vos initiatives. Le congrès dans votre circonscription est l'occasion de vous exprimer et de prendre part aux échanges.

Le chemin des victoires commence dès maintenant. Avec le congrès du Parti Québécois, avec votre contribution, nous pourrons redonner aux Québécoises et aux Québécois les victoires auxquelles nous avons droit.

Par ailleurs, l'assemblée générale du Parti Québécois de Jean-Lesage, qui se tiendra dans le cadre de ce congrès de circonscription, sera l'occasion d'élire les membres du conseil exécutif de votre circonscription.

Si vous souhaitez vous impliquer activement au sein de cet exécutif, vous pouvez vous procurer un bulletin de mise en candidature en communiquant avec Olivier Nolin, par courriel à : nolin.olivier@gmail.com

Nous espérons vous compter nombreux à ce rendez-vous important. Votre participation est primordiale pour avancer ensemble sur *Le chemin des victoires* dans **Jen-Lesage** et dans l'ensemble du Québec.

Olivier Nolin

Président de la circonscription de Jean-Lesage
(Vous trouverez l'ordre du jour de l'assemblée générale au verso de la présente).

ORDRE DU JOUR
Assemblée générale de Jean-Lesage
Le dimanche 12 mars 2017 à 9 h

1. Inscription
2. Ouverture de l'assemblée
3. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée et d'élection
4. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée et d'élection
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale
7. Affaires courantes :
 - Rapport de l'exécutif sortant
 - Rapport de la trésorerie de l'exécutif
 - Élection d'un comité de surveillance
8. Explication et adoption des règles de procédure et élections
9. Résultats des élections
10. Période d'échanges et mandats à l'exécutif
11. Mot de la présidence
12. Levée de l'assemblée

Les bulletins de candidature doivent être remis avant l'ouverture de l'assemblée générale. Dans le cas d'une adhésion, un délai de trente jours s'applique avant qu'un nouveau membre puisse poser sa candidature à tel poste (Statuts, chapitre 2, article 11).